



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

Date de la convocation :

20 mars 2025

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Yann MARTINEZ

Procurations : -

Objet : DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 117 650.09€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 104 916.95€

Solde d'exécution et résultat :

Un solde d'exécution de clôture (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 409 559.50€
Résultat de clôture (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 194 627.83€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00€

En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0.00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2025 04 02

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques GARNIER, Maire de Cour et Buis.

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
GARNIER Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
MOULIN Philippe	X		
TOGNARELLI Arlette	X		
MARTINEZ Yann	X		
JOURDAN Denis	X		
RANCON Corinne	X		
RIGOUDY Florence	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
RENARD Muriel	X		

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 154 219.64€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 40 408.19€

Solde d'exécution de la section investissement reporté en votant au R001

« Excédent d'investissement reporté », la somme de : 409 559.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacques GARNIER

Cour et Buis le 02 04 2025

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été exécutées :

Le secrétaire de séance,
Yann MARTINEZ




Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux auprès du Maire de Cour et Buis peut également être déposé. Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.